DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 2 MAI 2024

Délibération n°2024.05.90

Classement de l'office de tourisme du pays d'Angoulême en catégorie II

LE DEUX MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 25 avril 2024

Secrétaire de Séance : Maud FOURRIER

Membres en exercice: Nombre de présents: Nombre de pouvoirs: Nombre d'excusés:

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Gérard LEFEVRE, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Anthony DOUET, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD,

Excusé(s):

Frédéric CROS, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Corinne MEYER,

Suppléant(e.s):

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024 Publication : 16/05/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.05.90

Rapporteur: Michael LAVILLE

CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ANGOULEME EN CATEGORIE II

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes Ambition : Mettre en valeur le territoire, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales Enjeux : Construire une stratégie touristique au-delà des festivals

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Développement d'activités durables dans le tourisme

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme.

Vu les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du code du tourisme,

Considérant que les offices de tourisme peuvent être classés par catégories – I ou II - suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par la Direction Générale des Entreprises et homologué par arrêté du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et du ministre de l'Économie et des Finances.

Ces 13 critères sont déclinés en neuf chapitres :

- √ L'office de tourisme est accessible et accueillant
- ✓ Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention
- √ L'information est accessible à la clientèle étrangère
- √ L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour
- √ Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés
- √ L'office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès
- ✓ L'office de tourisme dispose des moyens humains pour assurer sa mission
- √ L'office de tourisme assure un recueil statistique
- √ L'office de tourisme met en œuvre la stratégie touristique locale.

Considérant qu'il revient au conseil communautaire, sur proposition de l'office de tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,

Considérant que ce classement est prononcé pour cinq ans,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024 Publication : 16/05/2024 Considérant que l'Office de tourisme déposera un dossier de classement en catégorie II auprès de la Préfecture de la Charente,

Vu l'avis favorable du groupe de travail Elus Tourisme du 27 février 2024,

Je vous propose:

D'APPROUVER la demande de classement de l'office de tourisme du Pays d'Angoulême en catégorie II.

D'AUTORISER l'office de tourisme du Pays d'Angoulême à déposer un dossier de classement auprès des services de l'Etat.

Pour: 71 Contre: 0 Abstention: 0 APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE